



Annemie Turtelboom, ministre de la Justice, avait critiqué la gestion judiciaire des dossiers de fraude diamantaire. Le magistrat Peter Van Calster avait répliqué par un mail menaçant. Il évite la sanction, au bout d'une procédure disciplinaire. © BELGA.

Santé / Le Conseil supérieur de la santé oblige ses 500 experts à se dévoiler

Les conflits d'intérêts rendus publics

L'ESSENTIEL

- Les 500 experts scientifiques du Conseil supérieur de la Santé devront dévoiler leurs intérêts financiers et ceux de leurs proches.
- Objectif : garantir qu'ils n'ont pas de lien contractuel ou moral qui puisse les influencer.

Aujourd'hui débute en France le premier procès du Médiateur, anti-diabétique prescrit depuis 1976, largement détourné comme coupe-faim et dont l'usage aurait fait entre 500 et 2.000 morts avant son retrait fin 2009. Une enquête officielle a révélé en 2011 que le retrait du marché « aurait pu intervenir dix ans plus tôt, suite à une incompréhensible inertie des autorités ». Le procès devra notamment établir si le producteur, Servier, a manipulé les experts pour maintenir le produit en vente...

C'est notamment à cause de ce scandale mais aussi de la controverse autour de la pandémie de grippe que le Conseil supérieur de la santé (CSS) annonce aujourd'hui qu'il traquera tout conflit d'intérêts potentiel en obligeant ses 500 experts à les déclarer publiquement. Ces déclarations seront publiées sur internet. « Nous devenons ainsi le premier conseil officiel qui rend des avis sur tous les sujets de santé publique aux autorités belges à appli-

quer ce type de transparence, directement vers le public, explique Jean Nève, président du CSS. Pour nous, il est essentiel de garantir au mieux l'indépendance de l'avis scientifique qui va forger la décision politique. »

Y compris pour les proches

Pratiquement, chaque expert est obligé de mentionner quels sont ses intérêts, avant qu'une commission soit formée autour d'une question ouverte auprès du CSS. Exemple : un expert qui aurait des actions Coca-Cola ne pourrait pas piloter un avis sur les boissons sucrées. « Nous demandons de déclarer tout lien direct ou indirect avec les entreprises, institutions et groupements dont les produits, procédés, services ou stratégie peuvent avoir un impact sur les domaines traités. Pas seulement les rémunérations, mais aussi les avantages en nature. » La déclaration doit donc mentionner si un expert a été payé pour un rapport de consultation, s'il a été invité à un con-



NOTAMMENT LORS DES CRISES SANITAIRES, les pouvoirs politiques demandent aux experts de leur recommander une marche à suivre. Mais leur indépendance peut poser question. © EPA.

grès, s'il a participé à des essais cliniques ou s'il dispose d'un brevet qui puisse entrer en conflit avec son indépendance. Originalité : cette obligation est étendue aux proches de l'expert. Pas question que ce soit l'épouse ou le fils du chercheur qui reçoive la monnaie du coup de main donné en douce au produit de la firme.

Souci : « Dans certains domaines, un expert qui ne participerait à aucune étude clinique se serait un piètre expert », invoque

Jean Nève. « Si nous excluons carrément ce type d'expert, nous serions fort dépourvus d'expertise de qualité. Un comité se penche donc sur cet intérêt et estime s'il est de nature à influencer l'avis de l'expert, explique Marc Bogaert, qui préside ce « tribunal ». L'intérêt peut être minime et peu susceptible de provoquer un conflit. Si c'est plus important, un expert peut être écarté. Ou entendu, mais sans voter ou sans diriger les travaux. » Quant aux déclara-

tions, elles seront rendues publiques. Le CSS espère convaincre d'autres comités d'experts, comme le KCE, l'Agence fédérale du médicament ou l'Inami d'adopter les mêmes règles.

Pour la ministre de la Santé, c'est un « pas dans la bonne direction, de nature à préserver l'indépendance de l'expertise de haut niveau. L'indépendance totale est un mythe, seule la transparence permettra de maintenir sa crédibilité. » ■ **FRÉDÉRIC SOUMOIS**

CONTEXTE

Deux propositions de loi veulent encadrer les conflits d'intérêts

Jeudi, la ministre Laurette Onkelinx (PS) a souligné « vouloir laisser la priorité au Parlement » pour fixer les règles qui devront empêcher que des experts sollicités par les autorités ne cachent des intérêts financiers dignes de modifier leur jugement, par exemple pour recommander l'usage d'un médicament ou le choix d'un vaccin...

Deux propositions de loi sont sur la table des parlementaires. L'une, déposée par Marie-Claire Lambert (PS), oblige chaque expert à faire une déclaration de conflits d'intérêts. Elle prévoit des amendes voire de la prison en cas d'absence de déclaration ou si celle-ci est incorrecte. La décision rendue est annulée.

Celle déposée par Thérèse Snoy (Ecolo) propose en outre la mise en place d'un registre national de l'expertise, sorte de liste positive commune où les experts « propres » seraient inscrits et où les pouvoirs publics pourraient piocher en étant rassurés sur leur indépendance. **FR.SO**

18960110

ECOUTEZ NRJ ET GAGNEZ VOS PLACES

NRJ MUSIC TOUR

M. POKORA
1789
TAL
MERHAN SIM
TOM DICE
GLOBAL DELIATZ
TARA MC DONALD
PETER LITS
CAROLINE COIRA

**- SAMEDI 26 MAI -
ACTE 3 DE BRAINE L'ALLEUD**

2000 PLACES À GAGNER EXCLUSIVEMENT SUR NRJ
SUIVEZ-NOUS NRJ.BE

24 HEURES | 1 COUP D'ŒIL

Nucléaire : « Aucune vision »

Melchior Wathelet (CDH), secrétaire d'Etat à l'Energie, a dénoncé, dimanche, à la RTBF, le manque de vision, « depuis 10 ans », qui empêche les opérateurs d'investir. Confirmant le risque de ruptures d'approvisionnement, dès 2014, il présentera un plan, en juillet, conjuguant sortie du nucléaire, énergies renouvelables et gaz. De son côté, Ecolo dépose une proposition de loi conditionnant la fermeture d'unités de production électrique à l'accord préalable du régulateur fédéral. Objectif : « Mettre la Belgique à l'abri du chantage du secteur nucléaire ». (b.)

FELUY Les chauffards qui ont renversé des marcheurs toujours en fuite Les deux cambrioleurs qui ont foncé en voiture à travers une troupe de marcheurs folkloriques, samedi soir, à Feluy, sont toujours recherchés. Les trois blessés, dont un plus sérieusement atteint à la hanche et à la tête, sont hors de danger. Les deux individus, qui ont foncé en voiture à travers le 1^{er} régiment d'artillerie à pied de Sainte-Aldegonde, avaient tenté de cambrioler une habitation de la rue de la Coulette, avant de prendre la fuite en voiture, poursuivis par un voisin. (b.)

DSK Une escort-girl conteste les soupçons de viol Une escort-girl belge conteste, dans *Le Parisien*, dimanche les faits de viol en réunion qui auraient été commis en décembre 2010 lors d'une soirée libertine, à Washington, avec Dominique Strauss-Kahn et d'autres protagonistes de l'affaire du Carlton de Lille. Aurélie Delvaux, 25 ans, conteste les accusations portées par Marion, une autre escort-girl, qui affirmait avoir subi de la part de DSK des actes sexuels non consentis. Pour Aurélie Delvaux, l'ex-patron du FMI « a juste accepté les filles qu'on lui a offertes, c'est tout ». (afp)

Godinne : pompage interrompu Les opérations de pompage des produits dangereux, interrompues dimanche matin, n'avaient pas repris, dimanche soir, sur le lieu de la collision survenue vendredi entre deux trains. © E. LALMAND/BELGA.

1NL **www.lesoir.be**